

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1730

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« , en particulier ceux à l'encontre des personnes en situation de handicap ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Ecologiste propose de préciser quels sont les freins périphériques à l'emploi auxquels peuvent être confrontés certains demandeurs d'emploi, ici les freins à l'encontre des personnes en situation de handicap.

Ces freins sont nombreux : inaccessibilité des logements, des transports, des lieux publics ou des environnements de travail... 37% des personnes en situation de handicap ont ainsi déjà été victimes de discrimination lors de la recherche d'un emploi.

Dans ce contexte, il est primordial que les actions mises en œuvre par le référent unique tiennent compte de tous ces paramètres afin de garantir un accompagnement de qualité et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Tel est l'objet du présent amendement.